



Resilier un contract pour la creation du site internet

Par **dagutek**, le **27/06/2011** à **22:18**

Bonjour,

j'ai signe un contract d'un an pour la creation et l'hebergement d'un site internet pour mon agence de voyage. Le site n'a pas ete cree a temps (deux semaines ,mais malheureusement cela etait juste un delai qui m'a ete annonce par une cinseillere - je l'ai pas pas ecrit), et il ne corespond pas a ce que j'ai commande - il y a juste 6 pages et pas 8, l'entreprise a ete censee reprendre mon ancien site internet (avec ses 5 versins linguistiques differentes) - tous les textes et photos. Le site qu'ils ont fait est uniquement en francais et ne contient pas toutes les informations. De plus le contact avec le service clientel est impossible, mes dizaines d'emails sont restes sans reponse... en avril j'ai fait une opposition pour le prelevement, c'est que la que j'ai reçu enfin un appel de la part d'une conseillere. Elle m's demande d'envoyer un courrier recommande pour confirmer la resiliation. Un mois plus tard c'est le service de recouvrement qui me conntacte. Ils ne veulent pas accepter ma resilliation, meme si cela m'a ete confirmee encore une fois la semaine derniere par telephone par une conseillere! Toutes les emaines ils changent d'avis et maintenat ils me menacent de poursuivre le recouvrement des échéances impayées et celles qui restent a payer jusqu'a la fin de la duree du contract. Le site etant NUL et ne correspondant pas a ma demande, je voudrais savoir si j'ai droit de resilier ce contract? Je suis vraiment desesperee car je n'ai pas de moyens de payer deux sites internet, un fonctionel, un autre que je peux pas utiliser, en plus gere par une entreprise qui me traite de cette maniere la, en ma disant autre chose a chaque entretien. Merci pour votre aide! Dagmara